



Boîte Postale 357
25, bd Besson Bey
16023 ANGOULEME Cedex
Tél. : 05 45 38 60 60 - Fax : 05 45 38 60 59

LR
SF/2021 – A n°38

FIN DE FONCTION DU REGISSEUR PRINCIPAL A LA REGIE DE RECETTES ET D'AVANCES DU SERVICE ADMINISTRATIF DE GRANDANGOULEME

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION du GRAND ANGOULEME,

Vu, le code général des collectivités territoriales,
Vu, la décision n°2017-D-18 du 25 janvier 2017 portant création d'une régie de recettes et d'avances au service administratif du GrandAngoulême,
Vu, l'arrêté n°2020-A-40 du 20 août 2020 portant délégation de fonction, délégation et subdélégation de signature à Monsieur François NEBOUT en sa qualité de vice-président,
Vu le décret n°2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,
Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif au taux d'indemnité de responsabilité susceptible d'être alloué aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents,
Vu l'arrêté n°2017-A-39 du 25 janvier 2017 portant nomination de Monsieur **Bruno BELLET** en tant que régisseur titulaire de la régie de recettes et d'avances du Service Administratif de GrandAngoulême,
Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 29 Mars 2021

ARRETE

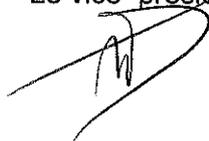
Article 1^{er} : A compter du 29 Mars 2021, il est mis fin aux fonctions de régisseur titulaire de Monsieur **Bruno BELLET** et aux fonctions de mandataire-suppléant de Madame **Christine LABROUSSE** de la régie de recettes et d'avances du service administratif de GrandAngoulême.

Article 2 : Monsieur **Bruno BELLET** a remis les registres, la comptabilité de la régie, les sommes et les formules de valeurs inactives y afférent le 01/12/2020.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Municipal sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

ANGOULEME, le 29 Mars 2021

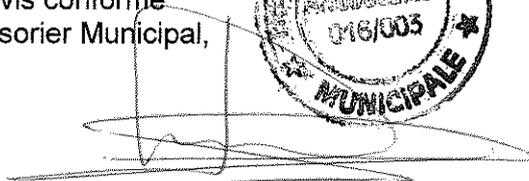
Par délégation,
Pour le président,
Le vice-président



François NEBOUT

Le 26/03/2021

Pour avis conforme
Le Trésorier Municipal,



Damien THOMAS

Certifié exécutoire

Reçu en préfecture

Le - 1 AVR. 2021

Publié ou notifié

Le - 1 AVR. 2021